

NUMEROTATION DES PIÈCES ET DES PLANS VÉHICULES CODE ORIGINE PSA PEUGEOT - CITROËN ET RENAULT

Page 1/5

Sans restriction d'utilisation

AVANT-PROPOS

La présente norme, dont les dispositions sont également contenues dans la norme RENAULT 00-10-013 ne peut être modifiée sans l'accord conjoint des services responsables de l'attribution des codes origine :

-pour PSA PEUGEOT CITROËN : le service "Processus de Conception Produit / Process" de la Direction Technique et Achats (DTAT).

-pour RENAULT : le service "Documentation Technique" (65830) de la Direction de la Qualité des Processus (DQP).

Ces dispositions sont conformes à l'accord intervenu entre ces services en JUILLET 1987.

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. TERMINOLOGIE	1
3. DÉFINITION DU CODE ORIGINE	1
4. PRINCIPES DE RÉPARTITION	3
4.1. CODES ORIGINE NUMÉRIQUES (NN)	3
4.2. CODES ORIGINE ALPHABÉTIQUES (AA)	3
4.3. CODES ORIGINE ALPHANUMÉRIQUES	3
5. TABLEAU DE RÉPARTITION	4
6. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	5
6.1. HISTORIQUE	5
6.2. DOCUMENTS CITÉS	5
6.3. EQUIVALENT À :	5
6.4. CONFORME À :	5
6.5. MOTS CLEFS	5

1.OBJET

La présente norme définit les valeurs autorisées pour les codes origine des numéros de pièces et de plans véhicules et leur répartition entre les Groupes PSA PEUGEOT CITROËN et RENAULT.

Nota : La répartition interne des codes origine propres à PSA fait l'objet de la Norme A10 3055.

2.TERMINOLOGIE

Les termes ci-après, utilisés dans la présente norme, sont décrits dans la norme de gestion A10 1100 :

- CODE ORIGINE
- MATIERE
- PIÈCE
- PLAN

3.DÉFINITION DU CODE ORIGINE

Le code origine est formé par les deux premiers des 10 caractères composant les identifiants de pièces et de plans véhicules utilisés par les Groupes PSA PEUGEOT CITROËN et RENAULT.

CODE ORIGINE PSA PEUGEOT - CITROEN ET RENAULT	A10 3050	2/5
---	----------	-----

Les codes origine sont obtenus exclusivement par combinaison de caractères numériques (de 0 à 9) ou alphabétiques (de A à Z, à l'exclusion des lettres I et O).